

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

ÉTAIT EXCUSÉ :

M. Luai JAFF

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

17 AVR. 2025

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250410-2025-020-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION : Demande d'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon.

N°2025/020

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5211-18,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), approuvés par arrêté interpréfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Gratien du 20 juin 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération du Conseil municipal de Quincy-sous-Sénart du 20 juin 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération du Conseil municipal de Coignières du 15 octobre 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération du Conseil municipal de Livry-Gargan du 17 octobre 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération du Conseil municipal de Viry-Châtillon du 25 septembre 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence "Service extérieur des pompes funèbres",

Vu les délibérations du comité syndical du SIFUREP en date du 8 octobre 2024 et du 3 décembre 2024 autorisant l'adhésion des communes de Saint-Gratien, Quincy-sous-Sénart, Coignières et de Livry-Gargan aux compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération du comité syndical du SIFUREP en date du 3 décembre 2024 autorisant l'adhésion de la commune de Viry-Châtillon à la compétence "Service extérieur des pompes funèbres",

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 1^{er} avril 2025,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Gratien au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires".

ARTICLE 2.

Approuve l'adhésion de la commune de Coignières au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires".

ARTICLE 3.

Approuve l'adhésion de la commune de Livry-Gargan au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires".

ARTICLE 4.

Approuve l'adhésion de la commune de Quincy-sous-Sénart au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires".

ARTICLE 5.

Approuve l'adhésion de la commune de Viry-Châtillon au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence "Service extérieur des pompes funèbres".

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Grégoire de LA RONCIÈRE

Le Secrétaire de séance,



Mme Nadia IDORANE

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

17 AVR. 2025
3/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250410-2025-020-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025